

En Belgique, le viol est-il un phénomène sous-estimé ?

Deux députées flamandes, Nele Lijnen pour la majorité et Karine Jiroflée pour

l'opposition, ont déposé une résolution visant à améliorer la procédure en cas de dépôt de plainte

pour viol. Le texte passe ce jeudi en séance plénière et devrait être adopté par tous les partis.

« Il faut améliorer la procédure de dépôt de plainte et de suivi »

Pour la députée Karine Jiroflée, il faut avant tout simplifier et professionnaliser la procédure de dépôt de plainte.

Le nombre de viols est-il sous-estimé en Belgique ?

Il est dans la mesure où des experts et des organisations féminines affirment que les chiffres officiels ne reflètent pas du tout la réalité. La police enregistre une dizaine de cas par jour, soit plus de 3.000 par an. Sur base d'études, les experts estiment que près de 90 % des viols ne sont pas déclarés.

Pour quelles raisons ?

Parce que les victimes ont honte, pensent que c'est de leur faute et que, très souvent, elles ont une relation proche avec l'auteur : un membre de la famille, voire leur compagnon, conjoint ou ex. On ne parle donc pas de viol commis entre deux camions sur un parking comme dans un film... Ça existe, bien entendu, mais c'est très rare. La plupart des viols sont liés à des rapports de force. C'est ce qui explique en grande partie pourquoi les femmes sont gênées de déposer plainte. Autre raison : le fait qu'une victime se demande dans quel engrenage elle va mettre le pied.

La procédure actuelle ne fonctionne pas bien ?

Elle n'est pas idéale, c'est clair. Et le suivi non plus d'ailleurs. Nous sommes convaincus que si

la procédure et l'accueil des victimes étaient mieux organisés et plus efficaces, le nombre de plaintes augmenterait sensiblement. Durant les auditions en commission, les acteurs de terrain estimaient très clairement qu'on n'accordait pas assez d'attention au phénomène. Et, surtout, que le lien entre police et justice pour le suivi de l'aide aux victimes n'était pas optimal.

Concrètement, qu'est-ce que votre proposition de résolution va changer ?

Nous demandons au gouvernement d'organiser d'abord un meilleur accueil des victimes de viol. Aujourd'hui, il faut d'abord se rendre à la police pour déposer plainte. Ensuite, la victime doit se rendre chez un médecin pour des prélèvements. Si elle tarde trop, la plupart des traces auront disparu après 72 h. L'idéal serait donc d'avoir un centre spécialisé par province dans lequel les victimes seraient directement prises en charge. Il y aurait d'abord une prise en charge médicale, puis éventuellement la possibilité de déposer plainte avec un accompagnement spécialisé et professionnel. Si on commence par là, il est évident que le reste de nos revendications serait plus facile à mettre en œuvre.

C'est-à-dire ?

Par exemple, éviter à la victime de devoir expliquer les faits

plusieurs fois à plusieurs personnes différentes. C'est une expérience traumatisante pour les victimes. On pourrait envisager une capture vidéo, comme cela se pratique avec les mineurs. Nous demandons également que les prélèvements pris par un médecin à l'aide d'un set d'agression sexuelle ne terminent pas dans un frigo au lieu d'être analysés pour servir de preuves. Cela arrive bien trop souvent. Les prélèvements ne sont analysés que si un juge le demande dans le cadre de l'ouverture d'un procès. Il n'y a donc pas de registre d'auteurs de viol.

Et le délai de prescription ?

Notre proposition de résolution prévoit un allongement de la durée de prescription. Beaucoup trop de cas sont classés sans suite faute de preuves. Il faut aussi savoir que certaines raisons invoquées par la justice pour classer une affaire sont parfois hallucinantes. Elles vont de « impact social limité » à requalification en « délit de nature relationnelle » ou encore à « désavantage trop faible ». J'ai aussi entendu en commission que l'auteur d'un viol avait un jour été relaxé parce que c'était sa première fois... Ce sont sans doute des exceptions mais c'est inadmissible. A l'avenir, il faudra des motivations bien claires avant de pouvoir classer une affaire. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK

Karin Jiroflée

Née à Louvain en 1962, Karin Jiroflée est députée SP.A depuis 2003. Licenciée en sciences pédagogiques de la VUB, elle est agrégée de l'enseignement secondaire supérieur et ancienne chargée de cours. Elle a commencé sa carrière politique comme conseillère communale à Louvain avant de devenir échevine, puis conseillère provinciale du Brabant flamand. Elle a également travaillé au cabinet de Louis Tobback quand il était ministre de l'Intérieur.

« Les victimes sont issues de tous les milieux »

SOS Viol – née dans le contexte féministe des années 70 – est une ASBL agréée par la Communauté Wallonie-Bruxelles qui propose une écoute téléphonique dans l'anonymat aux personnes victimes de viol, un soutien psychologique, une information juridique et un accompagnement social dans les administrations et les services sociaux, la police et le parquet. En 2015, elle a reçu 1.409 appels et assuré 1.660 consultations. Joëlle Delmarcelle est psychologue à l'association et en assure la coordination.

Le viol est-il un fléau pris suffisamment au sérieux en Belgique ?

Il y a une prise de conscience. En 2008, SOS Viol a ainsi obtenu une belle reconnaissance de la part du monde politique : elle fait en effet désormais partie du décret d'aide aux victimes. Il existe d'autres initiatives mais nous sommes le seul service aussi spécifique, et c'est une étape très importante dans notre parcours... mais il reste beaucoup de choses à faire. Ainsi, la mise en place d'une structure de prise en charge globale des victimes, en un seul endroit, qui pourrait être un hôpital, où la police se déplacerait, par exemple. Il existe un projet de ce type dans les cartons de la secrétaire d'Etat Elke Sleurs.

La démarche de dénoncer le viol dont on a été victime est-elle devenue plus naturelle ou est-ce que cela reste encore difficile, voire tabou ?

C'est un des problèmes sur lesquels il faut travailler : trop souvent, on n'ose pas encore en parler directement. Il faut améliorer la prise en charge des victimes – et la mise en place de centres de référence est importante – de manière à favoriser le fait d'en parler rapidement. Sur le plan des chiffres, le nombre de cas répertoriés par l'Institut national de criminalistique et de criminologie est relativement stable mais, dans la réalité, les faits sont bien plus importants. Ainsi, on se rend compte que lorsqu'on organise une campagne d'information ou lorsque, comme nous l'avons fait récemment, on met en place un numéro vert (1) pour les victimes (Le Soir du 17 novembre 2016), ça aide les victimes à en parler.

Quel est le profil des personnes victimes de viol en Belgique ?

Les personnes qui s'adressent à nous sont à 90 % des femmes. Pour le reste, les victimes sont issues de toutes les catégories socioprofessionnelles et de tous les milieux. Du point de vue des âges, on trouve essentiellement des personnes plutôt jeunes, grosso modo de 15 à 40 ans.

Après, on en a moins, mais c'est alors une question de génération : cela ne veut pas dire qu'il y a moins de cas parmi les catégories d'âge supérieures.

La banalisation de la pornographie, désormais à la portée de tous sur le net, est-elle un facteur aggravant en matière d'agressions sexuelles ?

On ne peut pas établir un lien direct. Nous vivons dans une société globalement violente. Mais il est certain que chez des personnes plus instables, cela peut exacerber certains comportements. Disons que cela n'aide pas... mais il faut rappeler que la plupart des violences sexuelles ont lieu au sein des familles ou sont du moins le fait de personnes connues des victimes.

On entend souvent dire que le violeur ordinaire, c'est le partenaire. Enregistrez-vous beaucoup d'appels pour viols entre époux ou entre cohabitants légaux ?

Cela reste encore très compliqué. Il n'est pas simple de reconnaître que l'on vit ce genre de situation dans son couple. Cela reste un sujet extrêmement délicat dont on n'a pas très envie de parler. ■

Propos recueillis par
WILLIAM BOURTON

(1) 0800/98.100.

Joëlle Delmarcelle

Joëlle Delmarcelle est psychologue à SOS Viol (ASBL basée à Saint-Gilles et venant en aide à toute personne concernée par la problématique des abus sexuels au sens large) depuis vingt ans. Elle assure la coordination de l'association depuis 2006.